

Conseil Municipal du Jeudi 22 janvier 2026

Délibération N° 2026/013

Date de la convocation : 15 janvier 2026

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 15

Représentés : 06

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Marie-Pierre PADULAZZI, Pierre-Alain HIRSCH, Sophie PAIN, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Philippe RIVES, Hakim GIBERT, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT, Kenan KOC.

Absents excusés : Laurent MARCHESI procuration à Caroline GARRIGUES, Pierre PELTIER, Isabelle GUGUMUS, Eric MAUR procuration à Michel BOUTEILLER, Alexis LEON procuration à Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR procuration à Pierre-Alain HIRSCH, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Pierre-Alain HIRSCH

OBJET : CIMETIERE – TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES, DES DROITS DE SUPERPOSITION ET DE LA VACATION DE POLICE à compter du 16 mars 2026

Considérant la délibération N°2025-009 du 16 janvier 2025, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs cette année et de les fixer comme suit à compter du 16 mars 2026 :

CONCESSIONS FUNERAIRES

Durée de la concession	Prix du mètre carré
30 ans renouvelables	120.00 €
50 ans renouvelables	240.00 €

Superficie : 2 m² pour une tombe simple
 3 m² pour un caveau

DROITS DE SUPERPOSITION

Durée de la concession	TARIFS
30 ans renouvelables	80.00 €
50 ans renouvelables	160.00 €
Perpétuelles	160.00 €

CASE COLUMBARIUM

Durée de concession	Prix de la case
30 ans renouvelables	500.00 €

CAVURNE :

Durée de concession	Prix de la CAVURNE
30 ans renouvelables	240.00 €

VACATION DE POLICE : 25.00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de

- 1 – fixer les tarifs des concessions funéraires, des droits de superposition et de la vacation de police comme définis ci-dessus,
- 2 – d'appliquer ces tarifs à compter du 16 mars 2026.

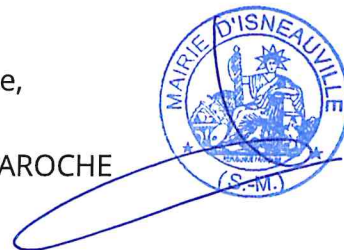
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Adjoint à la Maire,
Pierre-Alain HIRSCH



La Maire,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 18 février 2026

Affichage : 18 février 2026